

Bron, le 25 novembre 2022

## COMMISSION REGIONALE DES LITIGES

Election du 10 décembre 2022  
des délégués à l'Assemblée Générale de la F.F.T.  
au titre de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Tennis

**Membres de la Commission ayant formulé un avis :**

*Jean-Claude TAVERNIER (Président), Jacky GAYON (Vice-président), Bernard GUY, Daniel COUZINEAU, Gérard LICHTENSTEIN, Armand SEGAUD.*

Dans le cadre de l'examen de la candidature et de la liste à l'élection du 10 décembre 2022 des délégués à l'Assemblée Générale de la Fédération Française Tennis au titre de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Tennis, les membres de la Commission ont pu prendre connaissance :

- de la liste établie à titre définitif par Monsieur Florent DOUSSET et des pièces adressées au Président de la Commission,

### EN CONSEQUENCE,

Vu les articles 91-A-2, 93 à 97 et 99-2 des règlements administratifs de la F.F.T.,

Vu l'article 55-2 des règlements administratifs de la F.F.T.,

Vu l'article 53-3 des règlements administratifs de la F.F.T. et l'article 25 des statuts de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Tennis,

Vu les avis formulés par les membres de la Commission,

Vu l'article 126 des règlements administratifs de la F.F.T.,

**PAR CES MOTIFS, APRES AVOIR DELIBERE SUR PIECES,**

LA COMMISSION agissant en qualité de Commission de Surveillance des Opérations Electorales

Statuant en premier ressort,

**PRONONCE** la validation de la liste unique conduite par Monsieur Florent DOUSSET, établie à titre définitif, et des candidatures définitives :

- **Candidats titulaires :**
  - Florent DOUSSET (n°licence : 1169959 U)
  - Joëlle CORNUT CHAUVINC (n°licence : 7906005 H)
  - Véronique DALEX (n°licence : 2381705 J)
  - Olivier DOUVIZY (n°licence : 5712324 X)
  - Emmanuelle DUCROT (n°licence : 5620073 Z)
  - Jacques FAYARD (n°licence : 3922028 N)
  - Béatrice RONJAT (n°licence : 6518189 M)
  - Colette THIBAUD (n°licence : 5960069 K)
  - Guy ZUNARELLI (n°licence : 1490193 Z)
  
- **Candidats suppléants :**
  - Jean PAVAROTTI (n°licence : 5564789 H)
  - Pierre-Olivier VIGNAL (n°licence : 5879028 X)
  - Jacqueline CARLOT (n°licence : 5659979 A)
  - Jean-Christophe CARREL (n°licence : 5505166 A)
  - Pierre FUSADE (n°licence : 5409782 X)
  - Karen SOMM (n°licence : 5949100 M)

**ORDONNE** la publication horodatée sur le site internet de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Tennis de la présente décision,

**DIT** que, conformément à l'article 126 des règlements administratifs de la F.F.T., la présente décision pourra faire l'objet d'un appel devant la Commission Fédérale des Litiges dans un délai de 48 heures à compter de sa publication sur le site internet de la Ligue.



Jean-Claude TAVERNIER,  
*Président*



Jacky GAYON,  
*Vice-président*